



Frais professionnels pour 2012

Frais de repas

Situations admises	Maximum déductible
Restauration sur le lieu de travail (1)	5,90 €
Repas ou restauration hors des locaux de l'entreprise (2)	8,40 €
Repas au restaurant lors d'un déplacement professionnel	17,40 €

(1) Travail en équipe, posté, continu, en horaire décalé ou de nuit.

(2) Dès lors qu'il n'est pas démontré que les circonstances ou les usages obligent le salarié à prendre son repas au restaurant. Exemple : salarié occupé sur un chantier

Grand déplacement en métropole

	Maximum déductible		
	Pour les 3 premiers mois	Du 4 ^e au 24 ^e mois	Du 25 ^e au 72 ^e mois
Par repas	17,40 €	14,80 €	12,20 €
Logement et petit déjeuner* (département 75-92-93-94)	62,20 €	52,90 €	43,50 €
Logement et petit déjeuner* (autres départements)	46,20 €	39,30 €	32,30 €

(*) Par jour

Frais professionnels liés à la mobilité professionnelle

Hébergement provisoire et frais supplémentaire de nourriture dans l'attente d'un logement définitif	69,20 € par jour dans la limite de 9 mois
Dépenses inhérentes à l'installation dans le nouveau logement	1 384,20 € majorés de 115,30 € par enfant à charge, dans la limite de 1 730,10 €